

BOOK REVIEW

Jacques Chevallier, Danièle Loschak et alii, Le Droit en Procès. Paris: P.U.F. et Curapp, 1983. 230p.

Etienne le Roy

Dans cet ouvrage du Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, aussi stimulant que les "variations autour de l'idéologie de l'intérêt général" (PUF 1979), il importe peu de faire le "procès" du Droit, mais plutôt de le mettre en perspective. Ici procès veut dire processus et il s'agit moins, pour ces juristes, de couper la branche sur laquelle ils sont assis que de dépacer nos connaissances et l'interprétation de la théorie dogmatique officielle. Révéler, derrière les apparences du discours, le procès de juridicisation est un trait commun de la plupart des auteurs. Tous n'y parviennent pas avec un égal bonheur mais il faut bien reconnaître la difficulté, pour qui a été formé à l'art juridique, d'introduire l'épistémologie dans son analyse, alors que l'épistémologie est presque encore un gros mot dans les augustes facultés de Droit.

Pour un livre de cette qualité, on doit tout d'abord regretter que la relecture des épreuves d'imprimerie ait laissé de telles scories. Mais, plus substantiellement et après s'être interrogé sur l'ordre de publication de dix contributions qui n'ont pas de lien nécessaire et explicite entre elles, on doit reconnaître que les textes se regroupent en trois thèmes:

- Ordre et norme dans le droit [contributions de Jacques Chevallier (l'ordre juridique), Danièle Loschak (droit, normalité et normalisation), Alain Fenet (ordre juridique et minorités)].
- Les fondements idéels du droit avec les textes de Angèle Kremer Marietti (les fondements philosophiques du droit pénal), Philippe Dupire (représentation et souveraineté chez Hobbes) et Rasy Douc (reflexions sur la personnalité internationale des organisations régionales).
- Enfin, une troisième série de papiers porte sur le discours juridique: Danièle Bourcier et Sylvie Bruxelles (d'ailleurs: un argument nécessaire), Theodore Ivainer (qu'est-ce qu'un texte clair?) et Thuan Lao-Huy (droit et relations internationales).

BOOK REVIEW

E. le Roy

En outre, une dernière contribution aborde les trois thèmes et intéressera particulièrement les Africanistes, Raphaël Draï étudiant "le prétendue loi du talion". Le droit hébraïque, une fois qu'il est débarrassé des interprétations chrétiennes postérieures, apparaît avec une singulière ressemblance de ce que nous connaissons dans les sociétés d'Afrique noire.

Du point de vue qui est le nôtre ici, le concept le plus pertinent de cet ouvrage paraît celui d'ordre juridique. Remarquablement introduit par J. Chevallier et illustré par A. Fenet, il nous permet de théoriser la pluralité de systèmes juridiques au sein du concept global de droit. A l'heure où, en Afrique, on doit nécessairement remettre en cause l'héritage juridique colonial, les juristes trouveront là peut-être un moyen de résoudre ce qui était trop souvent la "quadrature du cercle": conjuguer l'unité du droit avec la revendication au respect des différences et des autonomies locales.